



<http://www.antibestriathlon.com>

ANTIBES TRIATHLON

FORMULAIRE D'ADHESION CLUB - SAISON 2009/2010

Début Saison 2009/2010 – Semaine du 21 septembre 2009

Date limite de dépôt des dossiers : 21 septembre 2009*

****Passé ce délai, l'accès piscine ne pourra plus se faire sans la nouvelle carte 2010. Cette carte vous donnera accès aux créneaux piscine du club du 21/09/2009 au 15/09/2010.***

Pour toute information complémentaire :

Web : www.antibestriathlon.com
Email : info@antibestriathlon.com
Contact : Etienne LEJEUNE 06 99 44 42 17

PIECES A FOURNIR :

- FORMULAIRE D'ADHESION REMPLI ET SIGNE (si mineur, autorisation parentale dûment signée, au bas de la demande),
- AUTORISATION DE DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR INTERNET,
- REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB DUMENT SIGNE,
- UNE ENVELOPPE TIMBREE A VOTRE ADRESSE,
- DEUX PHOTOS – IMPERATIF POUR LES NOUVEAUX
- **VOTRE REGLEMENT (UN UNIQUE CHEQUE) à l'ordre de « Antibes Triathlon »**

NOTE D INFORMATION SUR LES BULLETINS D'ADHESION

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à :

Antibes Triathlon, Stade Nautique – Avenue Jules Grec – 06600 Antibes

ATTESTATION D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'INFORMATION SUR INTERNET

L'association envisage de diffuser sur notre site Internet (<http://www.antibestriathlon.com>) les informations suivantes vous concernant :

- Photo
- Nom, prénom,
Téléphone, adresse, email (**accessible uniquement aux adhérents du club**)

Vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Merci de cocher ci-dessous la case correspondante à votre choix.

J'accepte

Je m'oppose

ATTENTION : En l'absence de réponse de votre part dans un délai d'un mois à compter de la réception de la présente lettre, votre accord sera réputé acquis. Vous pourrez toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, de votre souhait que la diffusion de vos données sur Internet cesse.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (articles 34 et suivants de la loi du 6 janvier 1978). Pour exercer ces droits, adressez-vous à

Antibes Triathlon, Stade Nautique – Avenue Jules Grec – 06600 Antibes

ANTIBES TRIATHLON - COTISATION SAISON 2009 - 2010

Section Compétition

CATEGORIE	LICENCE a)	COTISATION CLUB b) (obligatoire pour tous)	TOTAL
Fédérale Pratiqueant			
Jeunes [Poussin – Pupille]	29 €	101 €	130 €
Jeunes [Benjamin – Minime]	29 €	106 €	135 €
Cadet	29 €	116 €	145 €
Junior (de 18 à 19 ans)	44 €	126 €	170 €
Compétition (à partir de 20 ans)	79 €	161 €	240 €

a) Concernant les Licences FFTRI :

2 Licences « Jeunes » d'une même famille => La 2^{ème} Licence « Jeune » est à 1/2 tarif,
2 parents licenciés Les licences « Jeune » sont à 1/2 tarif.

b) Concernant la Cotisation club :

Famille nombreuse : Tarif dégressif à partir de 3 adhérents au club : -20€ sur la cotisation club par membre.

POUR TOUS LES NOUVEAUX INSCRITS - TENUE CLUB OBLIGATOIRE :

UNE PARTICIPATION OBLIGATOIRE ET FORFAITAIRE de :

- 20€ pour les Jeunes,
- 50€ pour les Adultes

Chèque à l'ordre d'ANTIBES TRIATHLON.

Section Loisir

SECTION	LICENCE ACCUEIL	COTISATION CLUB	TOTAL
Fédérale Pratiqueant			
Loisir	26 €	119€	145 €

a) – La section « Loisir » pourra accéder à toutes les sessions d'entraînement de Course à pied (CAP), Vélo et à une seule et unique session natation le « **Samedi de 14h à 16h** ».

POUR TOUS LES NOUVEAUX INSCRITS - TENUE CLUB OBLIGATOIRE :

UNE PARTICIPATION OBLIGATOIRE ET FORFAITAIRE de :

- 30€ pour la section Loisir

Chèque à l'ordre d'ANTIBES TRIATHLON.

PREMIERE LICENCE

RENOUVELLEMENT

MUTATION 2009/2010

CLUB : N° :

ETAT CIVIL DE DEMANDEUR

M - Mme - Melle NOM / PRENOM :
Rayez les mentions inutiles et écrire en lettres capitales

Adresse :

Code postal et ville :

Tél Fixe : Tél Port :

E-Mail :

LIEU DE NAISSANCE : N° DPT DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

(Dans le cas d'une double nationalité, est prise en compte celle mentionnée sur le passeport (joindre obligatoirement une copie)

DATE DE NAISSANCE :)

A le

Signature du demandeur

Aut orisation des Parents si le demandeur est mineur, signature :

SAISON SPORTIVE		
2010		
Mini-poussin	2003	
Poussin	2001 &	2002
Pupille	1999 &	2000
Benjamin	1997 &	1998
Minime	1995 &	1996
Cadet	1993 &	1994
Junior	1991 &	1992
Senior 1	1986 à	1990
Senior 2	1981 à	1985
Senior 3	1976 à	1980
Senior 4	1971 à	1975
Vétéran 1	1966 à	1970
Vétéran 2	1961 à	1965
Vétéran 3	1956 à	1960
Vétéran 4	1951 à	1955
Vétéran 5	1946 à	1950
Vétéran 6	1941 à	1945
Vétéran 7	1936 à	1940
Vétéran 8	1931 à	1935
Vétéran 9	1926 à	1930
Vétéran 10	1921 à	1925
Vétéran 11	1916 à	1920
Vétéran 12	1910 à	1915



ANTIBES TRIATHLON

Entraînement SAISON 2009/2010

Section Compétition [Adulte – Junior – Cadet – Minime]

Natation : *Lundi 07h30 – 9h00*
Lundi – Mercredi – Samedi 12h15 à 13h45
Mercredi 13h30 – 15h00
Judi 20h à 21h
Lieu d'entraînement : *Stade Nautique Antibes*

Course à Pied : *Mardi – Vendredi 18h30 à 19h45*
Lieu d'entraînement : *Stade du Fort Carré - Antibes*

Vélo : *Dimanche 9h00*
Lieu d'entraînement : *Parking plage du Ponteil- Antibes*

Section Loisir

Natation : *Samedi 14h00 à 16h00*
Lieu d'entraînement : *Stade Nautique Antibes*

Course à Pied : *Mardi – Vendredi 18h30 à 19h45*
Lieu d'entraînement : *Stade du Fort Carré - Antibes*

Vélo : *Dimanche 9h00*
Lieu d'entraînement : *Parking plage du Ponteil- Antibes*

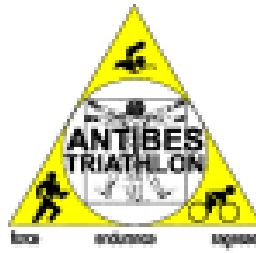
Ecole de Triathlon

Natation : *Samedi 14h à 15h30 et 15h à 16h (selon groupe de niveau)*
Lieu d'entraînement : *Stade Nautique - Antibes*

Mercredi 14h00 à 15h00
Lieu de rendez vous : *Stade Nautique Antibes*

Course à Pied : *Mercredi 15h00 à 17h00 pour les poussins - pupilles - benjamins*
Lieu : *stade du Fort Carré*

Vélo : *Samedi (selon groupe de niveau) 10h00 à 12h00 et 12h00 à 14h00*



<http://www.antibestriathlon.com>

ANTIBES TRIATHLON

Règlement intérieur – Saison 2009 - 2010

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement du club ANTIBES TRIATHLON, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur édictées par la FFTRI. Il est rappelé que chaque adhérent ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer.

1. ADHESION ET LICENCE

Le licencié doit fournir un certificat médical d'aptitude au triathlon de moins de trois mois et pour les mineurs l'autorisation parentale, au jour de la demande. Deux photos d'identités. L'adhérent est tenu de compléter un formulaire de demande de licence avec la demande d'adhésion au club, documents mis à sa disposition. Le cachet et la signature du médecin doivent également apparaître sur la demande de licence. La validité de celle-ci s'étend sur une année du premier novembre au trente et un octobre. Tout licencié se voit offrir par la FFTRI une garantie assurance auprès de l'assureur officiel partenaire FFTRI et se doit de respecter la réglementation de cette même fédération. Si la garantie assurance est jugée insuffisante, le licencié pourra souscrire une assurance complémentaire auprès de ce même assureur officiel par le biais d'un formulaire fourni dans le dossier d'inscription.

Un licencié d'un autre club FFTRI peut devenir adhérent non licencié d'Antibes Triathlon s'il appartient à un club hors ligue ou fait partie des listes « Elite ».

Renouvellement de l'adhésion à Antibes Triathlon

Chaque adhérent doit s'acquitter avant le 21 septembre 2009 du montant de la licence 2010 et de la cotisation à « ANTIBES TRIATHLON » (fonctionnement club, entraînement...) et doit remplir les formulaires de licence/adhésion club.

Le montant de la licence est fixé par la FFTRI, celui de l'adhésion Club est révisé annuellement par le comité directeur d'ANTIBES TRIATHLON.

Nouvel adhérent :

Un supplément obligatoire leur sera demandé pour la participation à l'achat de la tenue Club. Il est

souhaitable que tout nouvel adhérent soit parrainé par un adhérent du club pour pouvoir adhérer. Pour les catégories de jeunes, une évaluation natation et vélo sera effectuée par les initiateurs. Après celle-ci, les initiateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser l'adhésion du nouvel adhérent.

2. DEVOIRS DE L'ADHERENT

Le port de la tenue de compétition (aux couleurs et sponsors du club) est obligatoire sur toutes les épreuves et podium de récompense auxquels l'adhérent participe, et pour lequel le club engage des frais concernant sa participation.

Chaque adhérent se doit d'aider à l'organisation des épreuves du club, manifestations ou réunions prévues par le club dont l'assemblée générale.

L'adhérent doit se présenter à l'heure aux entraînements prévus au calendrier. Il doit se conformer aux directives de ses entraîneurs ou éducateurs pendant les séances d'entraînements et respecter les règles de sécurité propres à chaque discipline.

Une réunion pour fixer les objectifs du club sera faite en début de saison.

Chaque adhérent doit respecter l'ensemble des participants, ainsi que les personnes présentes sur les infrastructures.

Chaque adhérent doit respecter le règlement FFTRI, dans le cadre de la vie associative. Tout manquement au règlement pourra entraîner une convocation en commission de discipline, voire une radiation du club.

Section « Compétition »

Il sera demandé à tous les adhérents appartenant à la section « Compétition » de faire au minimum une épreuve officielle avec la tenue du club (Triathlon/Duathlon/Aquathlon) durant la saison. **Si l'adhérent ne se conformait pas à cette règle, le comité directeur étudiera le dossier de renouvellement, et se donne le droit de refuser la demande de renouvellement pour la saison suivante.**

Section « Loisir »

Les adhérents de la section « Loisir » pourront participer à toutes les sessions d'entraînement de Course à pied et de vélo organisées par le club. Concernant la natation, seule la session d'entraînement du Samedi 14h à 16h leur seront accessibles.

Aucune épreuve n'est obligatoire pour les adhérents appartenant à la section « Loisir ». Si l'adhérent de la section « Loisir » souhaite participer à une épreuve officielle, il devra prendre une licence à la journée auprès de l'organisateur de l'épreuve.

3. LES ENTRAÎNEMENTS ET COMPÉTITIONS

Les horaires, lieux, jours pourront être modifiés en fonction des disponibilités des personnes en charge de l'entraînement (parents bénévoles, initiateurs, entraîneurs), des aléas météorologiques, et des différents problèmes des structures accueillantes (panne technique en piscine, stade fermé, etc.)

PARENTS, PENSEZ A VOUS ASSURER DE LA PRESENCE D'UN EDUCATEUR AVANT DE LAISSER VOS ENFANTS.

Dans le cas où l'animateur, l'initiateur ou l'entraîneur est secondé par une personne bénévole (parent ou adhérent) lors des séances d'entraînement, la responsabilité pédagogique de la séance incombe exclusivement à l'éducateur reconnu par la FFTRI.

En cyclisme, chaque adhérent est tenu de respecter le code de la route sur toutes les sorties et de se soumettre au règlement FFTRI ainsi qu'aux consignes des entraîneurs,

En course à pied et natation, l'adhérent se doit de respecter la réglementation du site en plus des consignes de l'entraîneur.

4. DOPAGE

Il est rappelé que le dopage est strictement interdit par le règlement FFTRI et par le règlement intérieur d'ANTIBES TRIATHLON. Tout adhérent contrôlé positif sera convoqué en commission de discipline au sein du club.

Tout adhérent ayant un traitement médical nécessitant la prise d'un produit testé et figurant sur la liste des produits dopants devra constituer son dossier médical pour en informer la FFTRI.

5. LITIGES

Une commission de discipline examinera les litiges après avoir eu connaissance, par écrit, d'un problème particulier. Cette commission est formée de trois adhérents du comité directeur et de deux adhérents tirés au sort parmi les adhérents volontaires en début d'année.

Si un litige implique un des adhérents de cette commission, un adhérent volontaire sera tiré au sort au moment des débats.

6. ECOLE TRIATHLON

- LIVRET INTERNE

Il est distribué à chaque parent ou représentant légal, un livret interne de communication que l'enfant doit obligatoirement apporter à chaque entraînement.

- TENUE

La tenue du club doit être portée à chaque entraînement vélo et course à pied

Je soussigné (e).....reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur d'Antibes Triathlon pour la saison 2009/2010 et m'engage à le respecter.

A.....le.....

Signature de l'adhérent